



Notre réf.: 59C/008/2018



Dossier suivi par : Sonja GOMPELMANN
Tél. 247-84663
E-mail sonja.gompelmann@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 24 mai 2019

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je me permets de vous retourner le dossier du projet de modification du plan d'aménagement général de la Ville d'Esch-sur-Alzette, concernant des fonds sis à Esch-sur-Alzette, au lieu-dit « Rout Lëns », présenté par les autorités communales afin de vous permettre de reprendre la procédure d'adoption de la présente modification ponctuelle du plan d'aménagement général conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de tenir compte des observations formulées par la commission d'aménagement dans son avis du 8 janvier 2019, notamment en ce qui concerne la densité de logements qui serait à revoir sensiblement à la baisse.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding